

CONVOCATIONS**ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS****NOVAPIERRE 1**

Société civile de placement immobilier à capital variable
Capital statuaire : 120 M€, divisé en 500.000 parts de 240 €. Capital effectif au 31/12/2016 : 84 317 760 €.
Siège social : 8, rue Auber, 75009 Paris
425 103 017 R.C.S. Paris

Avis de convocation

Les associés de la SCPI NOVAPIERRE 1 sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 17 mai 2017 à 11h00 au Musée des Arts et Métiers, 60 rue Réaumur, Paris 3ème, avec l'ordre du jour suivant :

Assemblée Générale Ordinaire**I/ Ordre du jour :**

- 1/ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- 2/ Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes ;
- 3/ Affectation des résultats ;
- 4/ Approbation de la valeur comptable, de la valeur de réalisation et de la valeur de reconstitution ;
- 5/ Autorisation donnée à la société de gestion de distribuer un coupon exceptionnel ;
- 6/ Autorisation donnée à la société de gestion de procéder à la vente d'un ou plusieurs éléments du patrimoine ;
- 7/ Nomination de trois (3) membres du Conseil de Surveillance ;
- 8/ Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

II/ Texte des résolutions :**Texte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 Mai 2017****Résolutions à titre ordinaire****Première résolution**

L'assemblée générale ayant pris connaissance des rapports présentés par la société de gestion et le Conseil de surveillance, ainsi que du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été soumis.

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend acte du rapport spécial établi par le Commissaire aux comptes concernant les conventions soumises à l'article L.214-106 du Code monétaire et financier, et en approuve les conclusions.

Troisième résolution

L'assemblée générale approuve l'affectation et la répartition du résultat comme suit :

Bénéfice de l'exercice	6 114 312 €
Report à nouveau en début d'exercice	110 795 €
Total distribuable	6 225 107 €
Dividendes distribués	6 149 543 €
Report à nouveau en fin d'exercice	75 564 €

En conséquence, le dividende unitaire revenant à chacune des parts en pleine jouissance est arrêté à 17,70 €.

Quatrième résolution

L'assemblée générale prend acte, telle qu'elle est déterminée par la société de gestion, de la valeur comptable, de la valeur de réalisation et de la valeur de reconstitution de la SCPI qui s'élèvent au 31 décembre 2016 à :

La valeur comptable	119 229 138 € soit 339 € par part
La valeur de réalisation	142 657 959 € soit 406 € par part
La valeur de reconstitution	167 146 966 € soit 476 € par part

Cinquième résolution

L'assemblée générale (i) prend acte du versement aux associés le 3 février 2017, d'une somme de 34 030 €, soit 0,98 € brut pour une part, au titre des plus-values de cessions d'immeubles, la distribution étant faite au nu-propriétaire en cas de démembrement des parts, (ii) autorise la société de gestion à distribuer des sommes prélevées sur le compte réserve « des plus ou moins-values sur cessions d'immeubles » dans la limite du stock des plus-values nettes réalisées en compte à la fin du trimestre civil précédent, cette autorisation étant donnée jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice en cours.

Sixième résolution

L'assemblée générale autorise la société de gestion à procéder à la vente, dans les conditions de délai et de pourcentage d'actifs fixés par l'article R.214-157 du Code monétaire et financier, après avis du comité d'investissement, d'un ou plusieurs éléments du patrimoine social, ou à leur échange, aux conditions qu'elle jugera convenables. La présente autorisation est expressément donnée jusqu'à la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Septième résolution

L'assemblée générale constate que trois mandats des membres du Conseil de surveillance arrivent à échéance à l'issue de la présente assemblée. Vu les candidatures exprimées par ordre d'arrivée de :

NOM	PRENOM	Age	PROFESSION	RENOUVELLEMENT	NOMBRE DE PARTS
FISCHER	Bruno	47	Notaire	non	30
SIMERAY	François	50	Conseiller indépendant en placement et économie budgétaire	non	42
DEJEAN	Yves	63	Expert Comptable	non	30
SNRT	Représentée par Dominique CHUPIN	58	Dirigeant d'un ensemble de sociétés	oui	2 128
SCI D'AAAZ	Représentée par Fabrice Blanc	43	Commandant de Gendarmerie	non	21
DE GEOLES D'ELSOO	Bertrand	70	Chef d'entreprise	oui	334 (30 IF et 310 PQ)
FAUCHON	Guy	63	Expert-comptable et commissaires aux comptes retraités	oui	60

L'assemblée générale nomme les candidats suivants, ayant obtenu le plus grand nombre de voix favorables, pour une durée de trois ans, en qualité de membres du Conseil de surveillance, sachant que conformément à l'article 18 des statuts de la Société, le Conseil de surveillance est composé de sept associés au moins et dix associés au plus choisis parmi les associés porteurs de parts détenant au moins vingt parts et ayant moins de 75 ans à la date de la présente assemblée générale.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Huitième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales de dépôts et de publicité et généralement faire le nécessaire.

1701276